



Les frais dus suite à une séparation

Par **HILDEBERT**, le **29/11/2011 à 12:57**

Bonjour, Mon exconcubine avec qui j'ai eu un enfant souhaite demander en plus de la pension alimentaire que je lui verse un complément pour le logement dans lequel nous vivions. En effet, je me suis pris un logement pour me permettre de recevoir ma fille dans de bonne condition, mais elle compte garder l'ancien logement en évoquant le fait que ma fille à ses repères dans ce logement. cependant le loyer est assez élevé pour elle seul et je lui conseillé de prendre un logement approprié à ses ressources mais celle-ci refuse en évoquant le fait que je paierais le complément. d'une part mes ressources ne me le permettent pas d'autres part c'est son choix de rester dans ce logement. Est possible qu'elle me demande de payer le complément du loyer en plus de la pension alimentaire? Merci de m'éclairer sur cette question. Philippe

Par **corimaa**, le **30/11/2011 à 12:25**

Non, pas si vous n'etiez pas marié. Le JAF decidera du montant de la pension alimentaire pour subvenir aux besoins de votre enfant, pas de la mère, elle n'a qu'à changer d'appartement, les enfants se font très vite aux changements, ce ne serait pas la 1ere fois qu'un enfant demenage ! De plus, le JAF calculera la PA en fonction de vos revenus/charges, donc il n'ordonnera pas une pension que vous ne pourriez pas honorer